Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires
Sous-direction de la Politique de la Ville et de l'Action Citoyenne
Service de l'Engagement Citoyen et Associatif

2022 DDCT 109 Subventions (8.500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à quatre associations.

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose de soutenir 4 associations œuvrant dans le champ de la participation citoyenne dans les 10e, 15e et 20e arrondissements notamment dans les domaines de l'éducation, de la solidarité, de l'insertion et de la lutte contre les exclusions. Elles renforcent le lien social entre les habitants par la mise en place d'ateliers ou d'actions culturelles et sociales. Leurs actions s'inscrivent dans la dynamique de la vie associative et interviennent dans les champs de l'action citoyenne, démocratique et de l'intégration, la Ville de Paris propose de soutenir les initiatives de ces associations à Paris

Dans le 10ème arrondissement :

L'association « Quartier Partagé », créée en 2015, a pour objet d'organiser des actions ou événements visant à promouvoir des initiatives d'accueil et de solidarité en direction des personnes les plus fragiles dans le quartier des gares de l'Est et du Nord. En 2022, elle souhaite développer son activité à Paris, elle poursuit la création du lien social en invitant les habitants du 10ème arrondissement à participer aux événements ou projets proposés par les 12 associations du collectif Quartier Partagé. Une subvention de 2.000 euros est proposée dans le cadre d'un soutien global à l'association.

Dans le 15ème arrondissement :

L'association « Mikado Jeunes », créée en 2018, a pour but d'accueillir des jeunes et leurs familles, de fournir de l'aide aux devoirs, des cours d'alphabétisation ou de français langue étrangère (FLE), ou encore des activités de loisirs facilitant le vivre ensemble. En 2022, elle souhaite développer son activité à Paris. Outre l'aide aux devoirs des élèves du quartier Balard-Saint Charles, elle souhaite organiser des visites au cirque, musées et théâtre. Une subvention de 2.000 euros est proposée dans le cadre d'un soutien global à l'association.

L'association « Recycler en s'amusant », créée en 2018, a pour objet d'animer des ateliers créatifs autour du recyclage ; d'informer, sensibiliser, former et agir en faveur de la transition écologique et solidaire. En 2022, elle propose de promouvoir le recyclage et le réemploi en fédérant l'ensemble de l'arrondissement, via ses établissements scolaires, autour de la réalisation d'œuvres des bouchons en plastique, et de leur exposition au moment de Noël. Une subvention de 3.000 euros est proposée dans le cadre d'un soutien global à l'association.

Dans le 20ème arrondissement :

L'association « Les Gens Géniaux », créée en 2021, a pour objet de générer du lien social à travers le design. En 2022, l'association mène des projets à Paris, tel que le projet « TAG » qui est une réflexion globale sur les moyens de favoriser la mixité des publics au sein d'un site de vie, d'un quartier, d'une ville, à travers des outils propres au design. Une subvention de 1.500 euros est proposée afin de soutenir le développement de cette association nouvellement créée.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer sur ces 4 subventions.

La Maire de Paris

2022 DDCT 109. Subventions (8.500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à quatre associations.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du , par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à 4 associations ;

Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement ?

Vu l'avis du conseil du 15ème arrondissement ;

Vu l'avis du conseil du 20ème arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Mme Anouch TORANIAN, au nom de la 7e commission,

Délibère :

Dans le 10ème arrondissement :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2022 à l'association « Quartier Partagé » (185604 / 2022_09552), 206 quai de Valmy - 75010 Paris.

Dans le 15ème arrondissement :

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2022 à l'association « Mikado Jeunes » (193716 / 2022_00540), 190 rue Saint Charles - 75015 Paris.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 3.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2022 à l'association « Recycler en s'amusant » (192497 / 2022_10432), 198 rue de Vaugirard - 75015 Paris.

Dans le 20ème arrondissement :

Article 4 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2022 à l'association « Les Gens Géniaux » (194715 / 2022_03655), 9 rue des Haies - 75020 Paris.

Article 5 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2022.